



EXAMEN PROFESSIONNEL
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL 2012
- JEUDI 19 JANVIER 2012 -

ÉPREUVE ÉCRITE (durée : 2h00 – Coefficient 1)

À partir d'un dossier comprenant différentes pièces, **résolution d'un cas pratique** portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement.

Vous êtes agent de maîtrise en charge d'un service technique dans une ville de 10 000 habitants. À l'aide des documents joints et à partir de vos connaissances, il vous est demandé de répondre à chacune des questions ci-dessous.

Document 1 : « Abords routiers. Pourquoi, comment gérer les zones herbacées ? » - 1 page

Document 2 : « Protéger et diversifier les ressources en eau » - 1 page

Document 3 : « Espace public et accessibilité. Une approche globale » - 1 page

Ce dossier contient 4 pages, y compris celle-ci.

Question 1 : CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DES MACHINES (5 POINTS)

Le directeur des services techniques qui vient de prendre ses fonctions demande aux chefs des différents services d'élaborer puis d'afficher une fiche détaillée des consignes de sécurité à respecter pour l'utilisation des machines.

Sous forme d'un tableau, rappeler les consignes générales dans les situations professionnelles suivantes :

1. Les différents risques liés à l'utilisation des machines à usage régulier,
2. Les précautions préalables à leur utilisation,
3. Les règles d'utilisation et de conduite,
4. L'entretien régulier de base à assurer,
5. La qualification du personnel,
6. Les équipements de protection et la conduite à tenir en cas d'accidents (gestes élémentaires).

Question 2 : GESTION DE L'EAU (5 POINTS)

L'adjoint élu à l'environnement et au cadre de vie, soucieux de la gestion de l'eau dans la collectivité vous demande de changer vos pratiques pour réduire la consommation et le coût au sein des services techniques.

- Comment allez-vous, dans votre pratique de tous les jours, assurer une nouvelle gestion de l'eau ?
- Quels arguments allez-vous présenter à vos agents pour les sensibiliser à cette nécessité ?

Question 3 : ENTRETIEN DES ABORDS ROUTIERS (4 POINTS)

Les abords routiers n'échappent pas aux nouvelles exigences environnementales.

Comment allez-vous gérer ces nouvelles contraintes d'entretien général des abords routiers ?

Pourquoi ? Comment ?

Question 4 : L'ACCESSIBILITÉ (4 POINTS)

La commission communale pour l'accessibilité souhaite mettre en place un programme d'aménagement pour une « ville accessible à tous ».

1. Indiquer les règles d'accessibilité pour mettre en conformité les espaces publics,
2. Donner la signification des sigles suivants :
AFPAPM - IOP
Ccda – Certu

2 points seront attribués pour la présentation, la syntaxe et l'orthographe.